

LE "RATTACHEMENT" A LA FRANCE DE MENTON ET ROQUEBRUNE A 150 ANS

C'est sous le terme de "rattachement" qu'est connu le résultat du traité de Paris, signé le 2 février 1861, au terme duquel les communes de Menton et Roquebrune devenaient françaises.

Comme la plupart des dates historiques, elles marquent en un jour l'aboutissement d'un processus plus ou moins long. Les premières revendications datent en effet de 1847. Cette année-là des notables mentonnais, pour la plupart négociants en citron ou en olives, commencent à se plaindre des droits de douanes imposés par la Principauté de Monaco. En effet, à cette époque, Menton et Roquebrune sont sous suzeraineté monégasque depuis 1346. Menton est alors considérée comme "verger et plate-forme économique de la principauté". Les communes voisines de Castellar, Gorbio et Sainte-Agnès font, elles, partie du Comté de Nice et relèvent donc du royaume de Piémont-Sardaigne. Leur souverain, Charles-Albert de Sardaigne, est un monarque "moderne" qui engage de nombreuses réformes satisfaisant les trois villages. A contrario, le prince souverain de Monaco, Florestan Grimaldi, est vieillissant, et souvent absent de la Principauté. Il réside la plupart du temps à Paris, aussi ses fonctionnaires font-ils à peu près ce qu'ils veulent sur le Rocher...

Première étape : rattachement au royaume de Piémont-Sardaigne.

En 1848, les tensions à Menton et Roquebrune sont à leur comble, pendant que

Paris est en pleine révolution. Avec la chute de Louis-Philippe, Florestan perd son principal appui et l'une des conséquences est le départ des troupes sardes qui, jusque-là, assuraient la protection de la Principauté. Le 1er mars 1848, Charles Trenca, ancien capitaine des carabiniers destitué l'année précédente crée "la Garde civique" et repousse à Menton ses anciens subordonnés venus remplacer la garde sarde de Monaco. Le lendemain, un gouvernement provisoire est formé, dont le président est Auguste Massa. Menton est alors déclarée "Ville libre avec Roquebrune sous la protection de la Sardaigne". Le prince Florestan se rebiffe et déclare "nuls" les actes du gouvernement provisoire. Il révoque aussi tout fonctionnaire qui entretient des rapports avec ce gouvernement. Ces décisions n'empêchent pas Menton et Roquebrune de signer le 21 mars 1848 leur Déclaration d'Indépendance de la Principauté. Florestan, voyant que la situation lui échappe, projette de céder la Principauté au royaume de Piémont-Sardaigne. Mais ses exigences financières sont trop importantes...

Pendant ce temps, à Menton et Roquebrune, il se crée "un Grand Conseil" qui remplace "le gouvernement provisoire". L'un de ses premiers décrets, daté du 28 mai 1848, porte sur le bannissement à perpétuité des Grimaldi. Deux jours plus tard, est voté à l'unanimité (568 voix pour, 0 contre) "le rattachement immédiat de Menton et Roquebrune au royaume de Piémont-Sardaigne". Charles Trinca part alors immédiatement pour Turin,

pour entamer les négociations. Comme l'explique l'article de "Nice-Matin" cité en référence, "les villes libres se tournent naturellement vers l'Italie" : la France est loin, au-delà du Var, et n'a pas d'histoire commune avec le Mentonnais. Dans un article du journal "L'Avenir" de Menton, Emile Biovès, maire de la ville à la fin du XIXe siècle indique qu'en 1848, personne ici ne pensait à la France. Même le commerce du citron et de l'olive, si important pour l'économie et la politique locales, suivait un axe Gênes, Piémont, Sardaigne. Au mois de juin 1848, il était donc logique que Menton et Roquebrune veuillent rejoindre "tout naturellement" l'Italie naissante.

Les deux Histoires sont vraiment concomitantes ! Pendant que Menton fêtait les 150 ans de son "rattachement" à la France, de l'autre côté de l'ex-frontière, l'Italie célébrait les 150 ans de sa naissance en tant que nation . Si les manifestations du "rattachement" ont fait l'unanimité chez nous, ce ne fut pas le cas des célébrations italiennes chez nos amis transalpins ...

Deuxième étape : Menton et Roquebrune, communes sardes.

L'article rédigé par Olivier Poisson synthétise très clairement la suite des événements.

Nous sommes en juillet 1848 et Charles Trinca est toujours en discussion à Turin. Mais Charles-Albert de Sardaigne subit face à l'Autriche une première défaite à Custozza, suivie le 25 mars 1849, du désastre de Novare. Il est alors obligé d'abdiquer en faveur de Victor-Emmanuel II. Ce dernier s'empresse de dissoudre les gouvernements des deux villes libres que sont Menton et Roquebrune et qui deviennent alors de simples communes sardes. En novembre 1849, la Chambre des députés sarde vote leur "réunion" au royaume de Piémont-Sardaigne, ce que ne fait pas le Sénat

sarde. De son côté le prince Florestan conteste cette "réunion" en janvier 1850.

Donc en 1850, les deux communes ne sont désormais ni indépendantes, ni possédées légalement par le Piémont-Sardaigne...

Troisième étape : Menton à nouveau monégasque ?

Trois ans plus tard, en 1853, 350 Mentonnais demandent la réintégration du prince de Monaco dans ses anciens droits. En 1854 le prince Charles, fils de Florestan, est arrêté et emprisonné à Menton par les autorités sardes. Il sera libéré sur intervention de Napoléon III, devenu empereur des Français après son coup d'Etat de 1851. Libéré, Charles devenu Charles III à la mort, en 1856, de son père Florestan, lance une campagne internationale pour retrouver tous ses droits sur ses anciennes propriétés. Mais l'Histoire en décide autrement ...

Quatrième étape : Menton et Roquebrune deviennent françaises.

Deux ans plus tard, en 1858, arrivent les accords de Plombières entre Napoléon III et Cavour, envoyé du royaume de Piémont-Sardaigne. Le sort des Comtés de Savoie et de Nice y est fixé : ils deviendront français contre une aide militaire face à l'Autriche. Cette dernière connaît alors une série de déroutes (Magenta en 1859, Solferino en 1860) et les accords de Plombières sont confirmés par le Traité de Turin en 1860, qui suit un plébiscite. Ce plébiscite a lieu les 15 et 16 avril 1860 et porte sur le rattachement du Comté de Nice à la France. De façon très étonnante les Mentonnais et Roquebrunois y prennent part et votent à 833 voix pour et 54 contre. Charles III proteste immédiatement contre cette participation (et surtout son

résultat !). On lui répond que ce vote est effectué à titre purement indicatif. Néanmoins, dès juillet, les fonctionnaires sardes en poste dans le Mentonnais sont remplacés, et la garnison sarde quitte Monaco. La situation sera définitivement réglée par le traité de Paris signé le 2 février 1862. Selon ses dispositions, les Mentonnais et Roquebrunois qui le souhaitent peuvent rester monégasques à condition qu'ils aillent habiter en Principauté. Beaucoup y ont renoncé ... Avec le temps, les tensions se sont apaisées et les deux communes gardent de nombreux liens aussi étroits que chaleureux avec leur ancienne suzeraineté devenue amie.

Marie-Claude VETTRAINO-SOULARD

¹ Cf l'article intitulé "La fête du citron à Menton" in "La Critique Parisienne" n°63 2e trimestre 2010.

² C'est le 19 avril 1346 que le seigneur génois de Menton vendit la ville à Charles Grimaldi, coseigneur de Monaco et seigneur de Roquebrune. A partir de cette date jusqu'à celle du "rattachement" à la France, les liens entre Monaco et Menton connurent de nombreux aléas, comme le montre la chronologie très détaillée située à la fin de l'ouvrage "Histoire de Menton" mentionné plus loin.

³ De très nombreux articles ont évidemment été écrits pour l'occasion aussi bien en Italie qu'en France. Mentionnons en particulier l'excellent numéro de la revue "l'Histoire" - Les collections n° 50 de janvier-mars 2011 intitulé "L'Italie -150 ans d'une nation- De

Garibaldi à la Ligue du Nord".

4 "Et contre toute attente, Mentone se francise", in *Nice-Matin* daté du 2 février 2011, article rédigé par Olivier Poisson.

Sources :

- Denis ALGARRA "Une nation à la rencontre de l'Etat : Menton et le Mentonnais entre la France et l'Italie", mémoire de Maîtrise d'Histoire

article de "Nice-Matin" du 2 février 2011 intitulé "Il y a 150 ans : Menton et Roquebrune épousaient la France".

ARTICLE DE NICE-MATIN DU 2 FEVRIER 2011 INTITULE "LES VILLES LIBRES SE TOURNENT NATURELLEMENT VERS L'ITALIE".

Mentionnons aussi :

- le bel ouvrage très bien illustré édité par les Archives municipales de Menton : "Menton rejoint la France – 1861 chronique du rattachement", mai 2011

"Histoire de Menton" sous la direction de Jean-Paul PELLEGRINETTI, éditions Privat, décembre 2010. Cet ouvrage contient une chronologie très détaillée de l'histoire de Menton ainsi qu'une bibliographie très complète.

- et les différents textes rédigés par la très active Société d'Art et d'Histoire du Mentonnais (SAHM).